



Règlement du Camping

- 1. Pour entrer dans le Camping, l'autorisation de la Direction est nécessaire, qui procédera à l'enregistrement des Clients. Une pièce d'identité est obligatoire. L'entrée des visiteurs est subordonnée à l'approbation de la direction et au paiement de la cotisation journalière selon la liste saisonnière.
- 2. L'entrée avec la voiture à l'intérieur du camping n'est autorisée que le jour de l'arrivée pour le déchargement et le jour du départ pour le chargement.
- 3. Horaires d'entrée : de 8h00 à 22h00. Le montage et le démontage des tentes, l'aménagement de caravanes et de camping-cars doivent avoir lieu dans les deux heures suivant l'arrivée ou l'entrée en voiture avant le départ. Les véhicules doivent avancer à pas d'homme.
- 4. Le tarif de séjour est calculé à partir de l'heure d'arrivée jusqu'à 12h00 le lendemain pour les emplacements et jusqu'à 10h00 le lendemain pour les installations. L'éventuelle prolongation du départ entraînera la facturation d'une journée de séjour supplémentaire.
- 5. Horaire de la caisse : de 8h30 à 19h00.
- 6. L'attribution de l'emplacement et l'installation de tentes, caravanes, camping-cars, implique le paiement ininterrompu pour toute la période de séjour au tarif plein pour tous les occupants de l'emplacement.
- 7. À l'intérieur du camping, tous les achats doivent être effectués exclusivement en utilisant la CARTE DE CRÉDIT, qui sera livrée à l'entrée de l'établissement.
- 8. Le raccordement du réseau électrique sera effectué exclusivement par le personnel du Camping.
- 9. Tous les équipements électriques appartenant aux clients devront correspondre aux normes CEE en vigueur en la matière.
- 10. Nous ne sommes pas responsables des dommages résultant de la chute d'arbres, de branches ou d'autres agents atmosphériques.
- 11. Chaque client est tenu de maintenir la propreté maximale de son emplacement, en plaçant tous les déchets dans les conteneurs appropriés et en les laissant en parfait ordre au moment du départ.

- 12. Dans le camping, il est obligatoire d'effectuer la collecte sélective des déchets. Les conteneurs de collecte sont placés à proximité des services.
- 13. Les détergents à base d' Ammoniac, de Formaldéhyde et de Lysoform ne sont pas autorisés.
- 14. L'accès des animaux à l'ensemble des installations est interdit. L'accès aux animaux n' est autorisé que sur l' emplacement et avec l'autorisation de la Direction.
- 15. Il est interdit de laisser l'alarme de la voiture allumée dans le parking.
- 16. Il est interdit d' allumer des feux en dehors des zones indiquées. Les actes de vandalisme, les vols, les comportements inappropriés entraînent l' expulsion immédiate du Camping avec toutes les conséquences de la loi.
- 17. L' extincteur est obligatoire dans chaque tente avec bouteille de gaz, et dans chaque caravane ou camping-car.
- 18. L'utilisation de l' équipement de gymnastique sportive de loisirs sera aux risques et périls de l'Hôte.
- 19. La Direction n' est pas responsable de l' argent ou des biens précieux, ainsi que les accidents ou les blessures subies par des Clients.
- 20. La Direction n' est pas responsable des dommages causés aux voitures et aux motos dans le parking, seule la disponibilité de la zone occupée étant incluse dans le tarif de séjour.
- 21. Le silence absolu doit être observé de 14h00 à 16h00 et de 24h00 à 7h30. Des dérogations éventuelles peuvent être accordées à l' entière discrétion de la direction.
- 22. Les appareils qui produisent du son doivent toujours être à faible volume et de manière à ne pas déranger les voisins, tandis que pendant les heures de silence, ils doivent être éteints.
- 23. Il sera de la responsabilité des clients d'utiliser les services communs avec des critères de décoration et de propreté.
- 24. L'entrée au camping implique l'acceptation du présent règlement.

Notes de réservation

- 1) Le client a accès à l'emplacement réservé après 12h00 le jour de l'arrivée et doit le libérer avant 12h00 le jour du départ. Le client a accès à la structure réservée après 16h00 le jour de l'arrivée et doit la libérer avant 10h00 le jour du départ.
- 2) Tarifs journaliers. Emplacements : calculé à partir de la réservation à partir de l'heure d'arrivée jusqu'à 12h00 le jour du départ. Structures : calculé à partir de la réservation à partir de l'heure d'arrivée jusqu'à 10h00 le jour du départ Dans les deux tarifs, l'éventuelle prolongation du départ entraînera la facturation d' une journée de séjour supplémentaire.

- 3) Les visites de parents ou d' amis préalablement autorisées par la Direction ne sont autorisées qu' exceptionnellement pendant une heure sur présentation d' une pièce d'identité. À l'expiration de ce délai et avec une validité jusqu' à 24h00, les visiteurs devront payer la cotisation« visiteur » comme indiqué dans la liste de prix.
- 4) La personne ajoutée au nombre de places prévues dans les installations, quel que soit son âge, même si elle n' occupe pas de lit, paie le supplément journalier de 10,00 € / 12,00 € / 15,00 € / 20,00 € selon la liste des prix.
- 5) Les installations sont équipées de vaisselle indispensable pour le nombre de personnes réservées et sont dépourvues de linge.
- 6) La réservation sera considérée comme valide à réception de l'acompte de 30 % à faire parvenir par virement bancaire, où vous indiquerez vos nom, prénom, dates d' arrivée/de départ. Le solde de 70 % devra être versé avant l'attribution de la structure ou de l' emplacement.
- 7) En cas d' arrivée tardive, les installations seront tenues à la disposition du client pour un maximum de 2 groupes à compter de la date réservée.
- 8) En cas de départ anticipé ou d' arrivée tardive, le client doit payer intégralement le montant de la période réservée.
- 9) En cas de résiliation anticipée de la réservation, la Direction remboursera 50 % du montant de l' avance si la renonciation doit être communiquée par écrit par courrier électronique, au plus tard 30 jours à compter de la date de début du séjour, en déduisant 30,00 € pour les frais de secrétariat. Passé ce délai, la totalité du montant versé sera retenue. Aucun remboursement ne sera dû à ceux qui ne se conformeront pas à cette norme.
- 10) Pour l'« OFFRE ÉTÉ 2024 », la société Vendovacanze srl est exonérée de toute responsabilité en cas de négligence, retards, annulations et/ou manquements de la part des compagnies maritimes avec lesquelles le billet de voyage a été stipulé. En cas de modifications, d' annulations, de renoncations au voyage et/ou au séjour par l'usager en plus de ce qui est prévu au point 9, les conditions générales de la compagnie maritime et/ou les règlements de l'agence de voyage qui émet le billet s'appliquent.
- 11) Tous les équipements électriques appartenant aux clients devront être conformes aux normes CEE en vigueur en la matière.
- 12) Les voitures et les motos doivent être conservées dans le parking intérieur du camping et non à proximité des emplacements ou des installations. La direction n' est pas responsable des dommages causés aux voitures et aux motos dans le parking car seule la disponibilité de la zone occupée est incluse dans le tarif de séjour.
- 13) Les animaux ne sont pas admis dans les structures. Des animaux uniquement sur l' emplacement.

- 14) Veuillez noter que certains services (par exemple : pizzeria, divertissements en soirée, piscine, aire de jeux, etc.) peuvent ne pas fonctionner pendant la basse saison.
- 15) Le plan et/ou les prospectus des structures sont purement indicatifs car ils ressemblent mais ne sont pas égaux aux biens loués à la clientèle.
- 16) Dans les points de vente du Camping, les paiements doivent être effectués en utilisant exclusivement la CREDITCARD qui sera remise aux clients à l'entrée de l'établissement.
- 17) Les parties conviennent expressément que pour tout litige qui pourrait survenir concernant la relation contractuelle stipulée lors de son exécution et/ou de son interprétation, le Tribunal de Lanusei sera le seul compétent.

La Direction

Camping Village Cigno Bianco